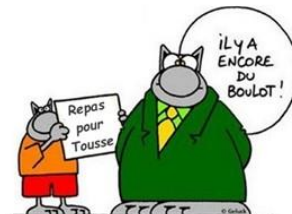


Blois le 07 Mai 2021



Une avancée pour les agents des collèges :



Faute de restauration, les agents doivent amener leur propre repas, ce qui n'est pas le cas le reste de l'année !

Frais de
Repas



Le syndicat CGT a demandé, lors d'un précédent Comité Technique, que les agents des collèges bénéficient d'un remboursement de leurs frais de repas pris lors des permanences (périodes de nettoyage des locaux et matériels dans les collèges durant les vacances scolaires)

L'administration territoriale a donné un accord de principe à cette demande du syndicat.
Lors du CT du 2 juin, la réponse est formalisée

ÉCRASANTE VICTOIRE !!!



Les agents présents en début d'année pourront bénéficier d'un forfait de **52,50 €** calculé sur la base d'une moyenne de **16 repas x 2,75 €** (participation de la collectivité à un titre restaurant), somme à laquelle le CD a ajouté **8,50 €**.

Pour un agent qui serait recruté **après le 1er Mai**, la somme serait de **35 €** et **17.50 €** pour un recrutement **après le 1er Septembre**.

Pour nos collègues des collèges, agents de catégorie C aux salaires très modestes, c'est un petit plus, juste et non négligeable acquis.
Merci qui ? Merci la **CGT**.

